

## **COMPTABILITÉ ET BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER (BPF)**

|   |   |
|---|---|
| Quelques règles de comptabilité .....                     | 1 |
| Etablir les dates de son exercice comptable .....         | 1 |
| Etablir une comptabilité distincte .....                  | 1 |
| Plan comptable adapté aux organismes de formation .....   | 1 |
| Transmettre son bilan pédagogique et financier (BPF)..... | 1 |

## **Quelques règles de comptabilité**

### **Etablir les dates de son exercice comptable**

Tous les organismes de formation sont dans l'obligation de renseigner leurs dates d'exercice comptable et sont concernés par la transmission du BPF une fois déclarés.

- Quel que soit votre statut : autoentrepreneur, association,...
- Quelle que soit votre situation **y compris si vous êtes sous-traitant**.

Les dates d'exercice comptable sont établies **sur 12 mois**. Avec une exception pour le premier exercice qui peut être plus court ou plus long.

Les dates d'exercice comptable sont par défaut **calquées sur l'année civile**. Cependant, en fonction de votre comptabilité, elles peuvent être apposées sur d'autres dates.

Le BPF retrace vos activités de formation professionnelles exercées sur la période donnée (soit vos dates d'exercice comptable).

### **Etablir une comptabilité distincte**

En cas d'activités multiples, vous êtes tenu de tenir une comptabilité distincte pour vos activités de formation.

### **Plan comptable adapté aux organismes de formation**

Le plan comptable adapté est applicable aux organismes de formation dont le chiffre d'affaire HT est supérieur à **15 245€** et quel que soit le montant du chiffre d'affaire en cas d'activités multiples

 [\*\*Plan comptable adapté\*\*](#)

## **Transmettre son bilan pédagogique et financier (BPF)**

Le BPF est à télé-saisir chaque année [sur la base du dernier exercice comptable clos au 30 avril sur Mon activité formation \(MAF\)](#).

<https://mesdemarches.emploi.gouv.fr>

---

Pour vous connecter à MAF, vous devez saisir :

- le **SIRET** avec lequel vous vous êtes déclaré
- votre **code d'activation** qui se trouve dans votre courrier de confirmation de votre numéro de déclaration d'activité

Ce code est lié au SIRET, en cas de mise à jour sur MAF vous obtenez un nouveau code.

---

**En cas d'absence de transmission du bilan pédagogique et financier, le numéro de déclaration d'activité devient caduc.**

**Celui-ci est à transmettre même si aucune activité de formation n'a été réalisée. Dans ce cas, le bilan est transmis à zéro.**

**Lorsque l'exercice comptable n'est pas clos avant la date précitée, aucune transmission BPF n'est obligatoire durant l'année en cours.**

Pour préparer la saisie du BPF, consultez [le formulaire](#) et [sa notice explicative](#).